



La Confédération Générale du Travail

« Pour un service public de l'Équipement et de  
l'Environnement au service du public »

# Le Courrier

## du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

**N°1296 du 26 MARS 2008**

### Sommaire

	<b>PAGES</b>
■ AGENDA	2
■ INFOS BREVES	2
■ COMPTE RENDU AUDIENCE C.G.T./CABINET DU 20 MARS 2008	3-4
■ COMPTE-RENDU DU C.T.P.C. DU 20 MARS 2008	5-8
■ ARTICLE DU JOURNAL « LES ECHOS » SUR LA REORGANISATION DES SERVICES DECONCENTRES REVU A LA BAISSSE	9
■ LETTRE A BORLOO SUR LES INSPECTEURS DU TRAVAIL DES TRANSPORTS	10-11
■ COMMUNIQUE C.G.T. : LE GOUVERNEMENT S'ATTAQUE AU STATUT DES FONCTIONNAIRES	12
■ TRACT U.G.F.F. : LE 29 MARS MANIFESTONS POUR LES RETRAITES ET LES SALAIRES	13-14
■ ENSEMBLE, POUR L'AVENIR DES RETRAITES : MANIFESTONS LE 29 MARS 2008	15-16
■ COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION DE MODERNISATION DU 19 MARS 2008	17-20
■ DOCUMENT DE LA C.G.T. : JOURS FERIES EN 2008	21-23
■ UN MOIS DE MAI TRES OCCUPE : JOURNEE EVENEMENT LE 29 AVRIL 2008	24



## AGENDA

**Vendredi 28 mars 2008 :**

**D.G.P.A./O.S. sur élections du C.T.P.M.**

**Lundi 31 mars 2008 :**

**D.G.P.A./O.S.**

**Sur la protection sociale complémentaire**

**Mardi 1<sup>er</sup> avril 2008 :**

**Commission Exécutive de l'U.G.F.F.**

**Mercredi 2 avril 2008 :**

**Bureau Fédéral**

**Mercredi 2 et jeudi 3 avril 2008 :**

**Conférence Nationale des Unions Locales C.G.T.**

**Jeudi 3 avril 2008 :**

**U.R.I.F. – le logement en Ile de France**

**Vendredi 4 avril 2008 :**

**C.C.H.S.**

**Mardi 8, mercredi 9, Jeudi 10 avril 2008 :**

**Formation Hygiène et sécurité**

**D.I.R.I.F. et D.I.R.N.O.**

**Mardi 8 avril 2008 :**

**Commission Logement et Prêts du C.C.A.S.**

**Mercredi 9 avril 2008 :**

**Rencontre des animateurs de la vie syndicale de la C.G.T.**

**Mardi 15 avril 2008 :**

**U.R.I.F. : le service public en Ile de France**

**Mercredi 16 avril 2008 :**

**Secrétariat Fédéral**



## INFOS BREVES

### LE MINISTERE CHANGE D'INTITULE

Suite au remaniement ministériel du 18 mars dernier, notre ministère a changé d'intitulé. Nous sommes aujourd'hui le ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire (MEEDDAT).

Ce ministère est composé d'un ministre d'Etat et de quatre secrétaires d'Etat. Plus d'info :

[http://www.developpement-durable.gouv.fr/rubrique.php3?id\\_rubrique=623](http://www.developpement-durable.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=623) .

Sur le fond, ce changement ne modifie en rien les attributions et l'organisation (Administration centrale, Régionale et Départementale) du ministère. Le Cabinet du ministre nous informe qu'au contraire, le changement de l'intitulé et la nomination de deux nouveaux secrétaires d'Etat confirme les attributions de notre ministère.

D'autres informations sur le site fédéral :

[www.equipement.cgq.fr](http://www.equipement.cgq.fr)

## Invitation

### Victor Griffuelhes (1874 – 1922) Conférence de l'I.H.S.

Dans le cadre de son cycle de conférences sur les dirigeants éminents de la C.G.T., l'Institut d'histoire social organise une conférence consacrée à Victor Griffuelhes sur le thème : « la C.G.T. et l'indépendance syndicale ». Cette conférence sera présentée par Susan Milner, professeur à l'Université de Bath, Grande-Bretagne. Mardi 8 avril 2008, de 12 heures à 14 heures au siège de la C.G.T. – salle polyvalente – 263 rue de Paris – 93100 Montreuil – Métro : Porte de Montreuil ou Robespierre – possibilité de repas froid : 5 euros, inscription obligatoire.

### Déclaration du 21 mars 2008

#### TIBET

#### La CSI appelle à l'arrêt de la répression

La confédération syndicale internationale qui rassemble 168 millions de travailleurs au sein de 311 organisations (dont la C.G.T.) affiliées nationales dans 155 pays, a exprimé sa vive inquiétude face à la vague de répression qui a déferlé sur le Tibet ces derniers jours. Elle aurait coûté la vie à des dizaines de personnes, et l'annonce par Pékin de mesures et de « sanctions sévères » contre les personnes qu'elle tient pour responsables des manifestations et des dégâts matériels.

### Journée nationale d'action

#### sur les retraites le 29 mars 2008

#### Déclaration commune C.G.T.-F.S.U.

La C.G.T. et la F.S.U. se sont rencontrées le 19 mars 2008 afin de coordonner leur approche du rendez-vous de 2008 sur les retraites. Les convergences entre les 2 organisations sont fortes, comme en 2003.

### Déclaration du 25 mars 2006

#### Lutte contre les discriminations

#### Un projet de loi de régression

En opposition aux annonces faites au cours de la Conférence sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes de novembre 2007, le gouvernement français a rédigé un projet de loi porteur de régression dans la lutte contre les discriminations ! Il s'agit de transposer des directives européennes et de mettre la France en conformité suite à des procédures engagées par la Commission européenne.



## FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

---

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex  
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –  
E mail : [fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr) - Site : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

### COMPTE-RENDU DE L'AUDIENCE DU 20 MARS 2008

entre la CGT et le Conseiller social du ministre.

**CABINET** : D. Mortelecq – C. Arnoux.

**CGT** : JM. Rech – N. Baille – W. Garing – JC. Lopes – D. Horeau – G. Brochard

### LE CONSEILLER SOCIAL DU MINISTRE CONFIRME

#### L'AMPLEUR DES REDUCTIONS D'EFFECTIFS A VENIR !

A sa demande la Fédération CGT a été reçue par le Conseiller social du ministre, Monsieur Dominique MORTELECQ accompagné de Madame Corinne ARNOUX suite à l'action du 6 mars sur Paris.

La CGT a rappelé l'importance de la manifestation du 6 mars dernier (10 000 manifestants) avec une forte présence de l'encadrement. Cette manifestation est la traduction d'une profonde inquiétude des agents. Il est plus qu'urgent que le ministère entende la protestation des agents et y réponde positivement en ouvrant des négociations avec les organisations syndicales représentatives. La CGT rappelle qu'elle a déposé un cahier de revendications en 15 points et qu'elle est prête à négocier à tout moment.

Le conseiller social répond que le ministre a bien perçu l'inquiétude des agents, et encore récemment celle des agents de l'administration centrale qui ont manifesté à l'occasion du CTPC du 20 mars dernier. Pour autant, nous avons seulement été entendus car aucune réponse n'est apportée à nos revendications et aucune perspective n'est en vue.

Le ministre se dit prêt à recevoir les organisations syndicales quand le moment s'en fera sentir; c'est à dire quand il pourra apporter des réponses précises sur les missions, le projet du Ministère ainsi que sur la gestion des ressources humaines. Pour l'instant, de nombreux points sont encore en cours de discussions ou d'arbitrages notamment dans le cadre de la révision générale des politiques publiques (RGPP).

Le Conseiller social dit ne pas avoir de réponses sur certaines missions comme l' ADS, le permis de conduire (attendre l'audit de M. Lebrun), l'organisation de la politique de l'eau, l'ingénierie publique et l'organisation du RST. L'arbitrage sur ces points sera rendu mi- avril lors du conseil de modernisation en même temps que seront annoncées les importantes réductions d'effectifs pour la période 2009/2011.

Concernant les réductions d'emplois, Monsieur Mortelecq ne cache pas son inquiétude. Une première rencontre a lieu le 21 mars entre le ministère et la direction du budget. La demande du conseil de modernisation (RGPP) porte sur une réduction d'effectifs de l'ordre de 7000 à 8000 emplois sur la période 2009/2011, alors que la proposition du ministre, tout autant inacceptable, porte sur une réduction de 3500 emplois sur la même période. L'arbitrage de Matignon sera rendu dans les premiers jours d'avril.

Concernant les OPA, il rappelle les discussions en cours et la réunion interministérielle du 25 mars est repoussée au 1 avril 2008. Le ministre a demandé au Secrétaire général du ministère d'être vigilant sur ce dossier. Le ministère pèsera pour un transfert global aux départements.

Le Conseiller social revient sur la lettre du premier ministre du 19 mars concernant l'organisation territoriale de l'Etat et indique que pour lui le projet d'organisation territoriale de l'Etat (portée par l'Intérieur), sous la responsabilité des Préfets, au niveau départemental est mort, ainsi que la gestion des RH ! Par ailleurs, il précise que le niveau de déconcentration de la gestion des ressources humaines (GRH) est en débat et notre ministère doit définir sa propre politique de GRH avant toute chose. Nous devons avoir un fil conducteur sur la Gestion des Ressources Humaines dit-il.

Le conseiller social a demandé que les dossiers en cours (évaluation, mobilité) soient bloqués. Par contre, la mise à niveau des rémunérations de l'ensemble des agents du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire (MEEDDAT) représente un coût important (plus de 750 millions d'euros). Avec les compétences élargies du MEEDDAT, il nous faut construire un nouveau ministère même si l'exercice est difficile avec la RGPP mais nous avons déjà connu d'importantes réductions d'emplois et nous devons relever ce défi !

Le Conseiller social revient sur le cahier de revendications (15 points) pour dire qu'il demande à Didier Lallement, Secrétaire général et Hélène Jacquot-Guimbal, Directrice de la DGPA d'en examiner les points. Sur les DIR, le cadrage national est en cours et sera connu dans les prochaines semaines.

Lors de cette réunion, peu de nouvelles informations nous ont été données y compris lorsque nos interrogations se font plus pressantes. Les inquiétudes sont réelles et les décisions issues des réunions relatives à la RGPP auront des incidences très graves sur le ministère, le service public.  
**Aussi, nous devons rester mobilisés !**

### ***Information de dernière minute :***

La fédération CGT vient d'être informé que M. Christian FREMONT, Directeur de Cabinet du ministre souhaite nous rencontrer le 23 avril prochain pour échanger suite à la réunion du 20 mars avec le Conseiller social et suite à l'action du 6 mars. Nous vous ferons un compte rendu.

**Compte rendu du CTPC du 20 mars 2008**  
**DECLARATION DE LA CGT CTPC du 20 MARS 2008**

L'administration doit entendre et prendre en compte les réflexions que nous avons élaborées avec le personnel depuis ces dernières semaines.

Si l'administration s'évertue à « faire passer la pilule » de la réorganisation auprès des agents, il n'en reste pas moins que celle-ci ne peut être appréhendée en dehors du contexte politique et social et des projets menés par le gouvernement.

Le Président Sarkozy et le 1<sup>er</sup> ministre ont été clairs dans leur volonté de réduire les dépenses publiques en soumettant la fonction publique à une cure d'amaigrissement forcée et en organisant l'abandon des missions de service public. Après les transferts aux collectivités territoriales, c'est aux entreprises privées que l'Etat déroule le tapis. C'est le cas en administration centrale où nombre d'entreprises sous-traitante ou cabinets d'audit travaillent sous contrat. Le vent du libéralisme tourne à la tempête permanente avec les projets dévastateurs de la RGPP qui remettent en cause la solidarité des territoires, et accentuent la dégradation des conditions de travail des agents de la fonction publique.

Face à cette politique de destruction, les agents se mobilisent et vous interpellent...

Si la mobilisation des agents du MEDAD le 06 mars dernier, (10 000 dans une période de vacances scolaires) c'est que les agents ont compris ce que pourrait remettre en cause la RGPP, ce que pourrait signifier la « réorganisation » du ministère. Leur attachement à leurs missions, à leur travail et à leur emploi s'est exprimé ce jour-là.

Ceci d'autant plus fortement que leurs droits et garanties, en particulier la garantie de l'emploi lié au statut général et le droit à la retraite, fondent comme neige au soleil.

La situation salariale pèse elle aussi lourdement dans le ras-le-bol qui s'exprime car au ministère, on travaille plus mais on ne gagne pas plus. La monétisation de jours RTT n'est qu'un leurre remettant en cause la durée du temps de travail. Le gouvernement entendait mettre un terme à la revalorisation du point d'indice et remplacer le système des grilles indiciaires par des augmentations indemnitaires individualisées et ciblées, mais la mobilisation des fonctionnaires ne l'a pas permis, même si les 0,49 % réel au total signe le recul du pouvoir d'achat.

**Enfin hier, le rassemblement des agents d'administration centrale au groupe de travail national et aujourd'hui le dépôt de pétitions montre combien ils ne comptent pas subir sans mot-dire. Monsieur Lallement, vous n'avez pas voulu hier les écouter, mais leur message est clair : exigence d'une construction cohérente des directions, dans lesquelles sont maintenus des fonctions supports ; Ils ne veulent pas être écartelés entre pouvoir hiérarchique et pouvoir fonctionnel. ils veulent des moyens pour assurer leurs missions, comprenez des collègues en nombre suffisants et formés. Ils veulent des garanties quant à leur situation individuelle : pas de mobilité forcée, des conditions réunies pour faire le choix de leur futur poste, aucune perte financière liée à cette réorganisation au-delà de 2008. Le préjudice de la réorganisation exige de l'administration qu'elle fasse bénéficier l'ensemble des agents sans exclusive d'une prime compensatoire de « réorganisation » comme l'ont fait d'autres ministères.**

Sur le dialogue social : Nous demandons le maintien d'un département « relations sociales ». Concernant les soi-disants « concertations ouvertes »... là non plus, pas de quoi féliciter l'administration. Réunions sur réunions, souvent reportées, souvent sans documents remis tout cela n'a pas permis de travailler dans des conditions optimales. Cette situation doit cesser. Hormis la préfiguratrice de la DICOM qui, à notre

connaissance, n'a jamais réuni les organisations syndicales, les différentes réunions ont montré combien les réponses ou plutôt les non réponses sur la question cruciale des effectifs pesaient sur les débats. Sans parler des loupés : les 650 agents de la DGALRN qui s'étaient déplacés à la maison de la chimie et qui ont dû repartir à leur bureau, la réunion étant annulée au dernier moment, les Assemblées de personnel de la DGPA de février reportées en mars etc –Nous demandons que les personnels soient à nouveau réunis pour une présentation de leur future direction et que les CTPS soient consultés.

L'encadrement qui n'a jamais été aussi peu associé en amont à l'élaboration d'une telle réforme a été mis sous pression par les préfigurateurs pour procéder aux « ajustements et réglages nécessaires » ; Aujourd'hui, il lui est demandé – je cite le projet de circulaire sur les affectations– « de ramener la confiance au cœur de notre fonctionnement » de « faire partager la vision de l'administration centrale portée par les préfigurateurs avec les agents », « d'être fabricants de cohérence, de donneurs de sens ». C'est beaucoup demander aux cadres qui se trouvent eux-mêmes impactés par cette réforme et s'interrogent tout comme les autres personnels sur le devenir des missions, des conditions et moyens de leur exercice. Cela explique sans doute pour beaucoup la participation remarquable de nombreux cadres à la manifestation du 06 mars du personnel du MEDAD.

L'encadrement doit pouvoir disposer d'un droit d'expression reconnue, il ne doit pas être écarté de l'ensemble des garanties que nous revendiquons pour les personnels, ils doivent pouvoir disposer des moyens nécessaires à l'exercice de leurs responsabilités. Il en va ainsi de la question des effectifs.

Nous avons évidemment pointé cette question dès le ctpc du 29 janvier, mis en garde contre le risque d'une polarisation à l'excès sur les seules structures et sur les seules priorités du Grenelle de l'environnement purement verbales. Des éléments disparates en notre possession, qui sont loin de l'exigence de transparence que nous avons formulée, il s'avère que nombre de postes risquent de passer à la trappe, en premier lieu, tous les départs non remplacés, c.-à-d. les postes vacants, vocable peut-être incorrect en jargon budgétaire, mais réalité bien concrète pour les agents.

Certains préfigurateurs ont avancé des chiffres dans leur rapport, après censure ou auto-censure, il ressort des écarts troublants : DGPR : 264 ou 250 ETP, DGALTN : 557 ou 660. La programmation de la suppression de quelque milliers d' ETP au MEDAD voulue par le Gouvernement dans les 3 ans à venir pèse sur les têtes !

Pour notre part, nous affirmons qu'une réorganisation qui ambitionne de créer plus de transversalité et de relever les défis du développement durable, a besoin de plus d'effectifs. Par exemple, nous revendiquons + 100 créations d'emplois à la DGPR et + 200 à la DGALRN et plusieurs dizaines au sein de la DGITM conformément aux conclusions du Grenelle et aux besoins signalés dans plusieurs rapports. Des moyens sont nécessaires aussi pour assurer une amélioration des conditions de travail, ainsi que les transferts de savoirs et savoir-faire, à l'heure du renouvellement générationnel avec des formations adéquates. Des compétences nouvelles enfin pour répondre à la complexification et à la diversification de nos missions.

Concernant les rapports des préfigurateurs, bcp de choses ont été dites hier lors du groupe de travail issu du CTPM. Quelques remarques cependant :

Nous contestons le projet de mutualisation totale des fonctions supports, qui faciliterait les externalisations.

Le secrétariat général va regrouper à lui seul près de 2000 agents.

L'incohérence de l'organigramme, soulignée par un grand nombre d'agents et de cadres, pose question : On y trouve à la fois des directions et des services, des sous-directions, des départements et des missions. Ces différenciations restent obscures et nécessitent des explications.

Parfois aussi, des structures se répètent « la délégation à l'action foncière » et le « délégué à l'action foncière » ; on voit une sous-direction des affaires financières et un pôle affaires financières.

Par ailleurs, la formation est éclatée en plusieurs endroits ;

On remarque p.7 que dans le pôle « emplois et compétences » et « gestion du personnel », la gestion des recrutements n'est pas identifiée. Le débat n'est pas tranché sur l'organisation de ces services (filière ou macro-grade). Le risque n'est-il pas que l'actuel bureau du recrutement et des concours ne soit éclaté ? Ce que nous ne souhaitons pas. Un seul bureau permet une harmonisation des procédures, une vraie structure avec des effectifs plus importants, des procédures uniques. Le personnel au bureau du recrutement travaille actuellement dans des conditions très difficiles. Cette réorganisation conduirait à l'accentuation des problèmes. La sécurité des recrutements est un enjeu fort.

Le service du personnel AG qui comprend actuellement 5 pôles serait regroupé, si nous avons bien compris, dans la partie Cabinet du SG. Que deviennent les 5 chefs de pôle et les agents sachant qu'au SG actuel, existent également le même genre d'entités ?

Concernant l'ex DGUHC, outre le fait que l'intitulé n'est pas le même que l'on regarde l'organigramme ou le rapport de préfiguration (DGALN ou DGRTH), les différences constatées vont apparemment dans le bon sens puisque les services disparus réapparaissent (les organismes constructeurs, le bureau de l'application du droit des sols, le PUCA ou la revue Diagonal).

Au sein de la DGITM, une fois de plus, la place de l'ENIM n'apparaît pas. Elle doit être confirmée.

Dans le Commissariat général, nous exigeons des garanties sur l'indépendance de la statistique...

Dans l'ensemble des DG, des structures se répètent ; cela doit être évité. Les arbitrages d'intérêt contradictoire doivent relever de décisions transparentes et pas confinées au sein d'une même DG. Exemple : production d'énergie et lutte contre la pollution de l'air et l'effet de serre (DGEC) ; autre exemple : fret ferroviaire et libéralisation de la SNCF (DGITM) ; ingénierie publique des SD et du RST qui doit être animé, reconnu et positionné au sein du SG.

Durant ce CTPC, la CGT soumettra un vœu sur l'immobilier.

## Compte-rendu du CTPC du 20 mars 08

### **M. Lallemand arrivé en retard, c'est Mme Jacquot Guimbal qui a répondu aux différentes interventions syndicales :**

Concernant les effectifs, impossible de répondre aujourd'hui. Sur les mesures d'accompagnement du changement pour les agents qui déménagent, on verra plus tard, je n'ai pas d'information à vous transmettre.

Je suis opposée à une bourse d'emplois dans la mesure où seulement 10 % des postes changent (!!).

**Je note la demande syndicale d'alignement par le haut des régimes indemnitaires et autres avantages sociaux, ceci est entre les mains du ministre.**

Une étude d'impact sur les déménagements de Ségur à La Défense va vous être remise.

Oui les gens pourront être plusieurs par bureau, il faudra qu'ils s'adaptent.

En ce qui concerne les déménagements, la consigne est d'éviter les double-déménagements.

A une question de la CGT sur l'avenir de l'ENIM, la réponse n'est pas claire : sous couvert d'une difficulté juridique et d'un décret à modifier, l'administration a choisi de ne pas intégrer l'ENIM dans le DGITM. Il paraît qu'il sera temps ensuite de modifier les choses.

Mme Jacquot Guimbal ne partage pas notre analyse sur le fait que l'encadrement est peu associé à la réorganisation, « cela dépend où » dit-elle.

Concernant notre refus de mutualisation des services support et de double tutelle de certains agents dont la vocation serait de se retrouver dans des services de proximité, Mme Jacquot Guimbal maintient sa position de mutualiser en arguant du fait que cela fera des économies budgétaires et amènera davantage de qualité !!! La comptabilité se ferait dans un an.

La CGT est intervenue sur les risques d'externalisation. Le directeur de la Directeur des affaires juridiques a affirmé que si des externalisations étaient possibles, elles seraient d'autant plus évitées avec une grande direction des affaires juridiques. Mme Delemasure, préfiguratrice de la communication a évoqué la nécessité de prestations extérieures pour certains événements tout en affirmant qu'avec une DIRCOM forte, cela permettra aussi de « réinternaliser » certaines fonctions (WEB, Graphisme). Elle a cependant ajouté qu'il sera fait appel aux compétences du privé si nécessaire.

Mme Papallardo a affirmé garantir l'indépendance de la statistique y compris dans son traitement et sa diffusion.

Aux questions de la CGT sur les différentes structures (usine à gaz ) du Secrétariat général (Sous-direction, pôle, département...) Mme Jacquot Guimbal a affirmé la nécessité d'une grande souplesse afin de pouvoir mettre des agents du grade approprié selon les structures. Résumé : on fait des structures selon les gens en charge du secteur !

Si la formation est éclatée, c'est normal, dit-elle. D'un côté la formation au niveau national de l'autre au niveau local (administration centrale). Les thèmes communs (GPEC compris) seront traités à la fois par la DPES, le CGDD, la stratégie de la formation par Corinne Etaix de la DPES.

La gestion des recrutements se fera par macro-grades et non par filières (d'un côté les A de l'autre les B et C) elle ne peut en dire plus.

Les 5 pôles de la sous-direction AG seront regroupés ou éclatés dans d'autres secteurs mais ce n'est pas un problème.

Les CTPS seront réunis au moment de l'adoption des arrêtés de réorganisation.

Au vœu concernant l'immobilier et les projets de déménagement, l'administration, sur consigne de M Lallemand, a voté contre tandis que la plupart des syndicats votaient pour.



## *Le projet de réorganisation des services déconcentrés revu à la baisse*

**Le gouvernement renonce à regrouper tous les services départementaux sous la responsabilité des préfets. En revanche, les agences de service public ont le vent en poupe et pourraient expérimenter des services déconcentrés.**

Les contours du « big bang » administratif territorial annoncé par le chef de l'Etat dans le cadre de la revue générale des politiques publiques (RGPP) sont en train de changer. Le grand projet de regroupement de tous les services départementaux de l'Etat sous la coupe des préfets, déjà poussé par Nicolas Sarkozy place Beauvau et annoncé lors du Conseil de modernisation des politiques publiques du 12 décembre, a en effet du plomb dans l'aile. L'information a été donnée lors de la réunion, mercredi, de la Commission de modernisation de l'Etat (Comode), où siègent des représentants de l'administration, des syndicats, des élus et des usagers. Elle confirme ce que le Premier ministre a signifié aux préfets de région et départementaux dans un courrier sur la « réforme de l'organisation des services territoriaux de l'Etat », envoyé lui aussi mercredi. François Fillon se garde évidemment d'enterrer brutalement la réforme départementale. Mais, soulignant la nécessité de mener des « travaux supplémentaires », il annonce que « l'hypothèse d'un budget opérationnel de programme régional unique rassemblant l'ensemble des effectifs et des moyens de fonctionnement des services départementaux est écartée ». **La montée des tensions sociales provoquée par la perspective d'un bouleversement total des services déconcentrés - une grève a eu lieu le 6 mars dernier au sein du MEDAD (ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement durables) - mais aussi la levée de boucliers d'associations corporatives de hauts fonctionnaires n'ont pas été pour rien dans cette décision.**

### **Des économies d'échelle**

La réorganisation est donc moins ambitieuse qu'annoncé, mais devrait tout de même être source d'économies d'échelle grâce à des « mutualisations régionales et départementales en particulier dans les domaines de la gestion des ressources humaines et des moyens de fonctionnement et d'investissement ». Une mission interministérielle, dirigée par Yves Colcombet, actuellement membre du cabinet de Jean-Louis Borloo, est créée auprès du Premier ministre pour travailler à leur mise en œuvre, tout comme à celle des décisions annoncées par François Fillon sur le plan régional. La réorganisation des services déconcentrés au niveau régional, lancée par Jean-Pierre Raffarin, continue en effet de suivre son cours. Ainsi, les huit pôles thématiques actuels vont être remplacés par huit directions, chapeautées par le préfet régional, qui aura aussi autorité sur les préfets départementaux : les finances ; l'agriculture, l'alimentation et la forêt ; la culture ; le MEDAD ; le logement ; la cohésion sociale ; le rectorat ; la future agence régionale de santé.

Une autre réforme de grande envergure des services déconcentrés de l'Etat se profile plus discrètement pour l'instant. A la Comode, a en effet été annoncée, selon une source syndicale, une modification du décret relatif aux « services à compétence nationale » qui permettra aux agences de service public de créer des services déconcentrés, « pour l'instant à titre expérimental ». Ce texte, qui pourrait passer au Conseil supérieur de la fonction publique de l'Etat mi-avril, s'ajoutera à d'autres dispositions facilitant le développement de ces structures publiques à l'anglo-saxonne, notamment dans le projet de loi relatif à la mobilité des fonctionnaires (« Les Echos » des 4 février et 17 mars). Le prochain Conseil de modernisation des politiques publiques est prévu début avril.



Montreuil, le 25 mars 2008

Monsieur Jean-Louis BORLOO  
Ministre d'Etat, Ministre de l'Ecologie, de l'énergie,  
du Développement Durable  
et de l'Aménagement du territoire  
246 Boulevard St Germain  
75700 PARIS

**Objet : Inspection générale du travail des transports**

Monsieur le Ministre d'Etat,

La RGPP relance le débat sur le rattachement administratif des inspecteurs du travail transports. Dans le même temps, le MEEDDAT est en cours de structuration, intégrant les services et prérogatives du précédent Ministère des Transports et de l'Equipement entre autres.

Nous portons à votre connaissance notre position concernant le maintien de l'Inspection Générale du Travail des Transports au sein du MEEDDAT.

Cette position a déjà été défendue par les organisations syndicales CGT des services centraux et déconcentrés du MEEDDAT auprès de Monsieur BURSAUX, Directeur de la DGMT et lors du CTPC du 21 mars 2008, présidé par Monsieur LALLEMENT, Secrétaire Général du MEEDDAT. Ces derniers ont fait savoir qu'ils partageaient cet arbitrage de longue date au sein du Ministère des Transports, en faveur d'une inspection du travail spécifique aux transports. Cet engagement est acté dans les négociations intervenues entre le Ministère et les Fédérations Syndicales CGT, FO, CFDT représentatives, dans le cadre de la mobilisation des personnels sur la journée du 06 mars.

Nous sollicitons votre engagement sur cette question centrale pour le MEEDDAT portant une responsabilité de tout premier plan dans la mise en œuvre d'une politique de contrôle des transports, tous modes, à l'échelle du territoire national et de l'Europe.

Celle-ci est d'autant plus nécessaire qu'elle répond d'une ardente obligation de résultats sur les secteurs concernés par des spécificités réglementaires, afin d'assurer la maîtrise publique d'une réorientation de la politique de transport comme il en a été décidé au Grenelle de l'environnement.

Nos organisations souhaitent rappeler que le rattachement des inspecteurs du travail transports à ce Ministère est absolument motivé par les caractères spécifiques des dispositions réglementaires du travail dans le secteur considéré et différentes de plus, d'un mode à l'autre.

Nul n'ignore de plus que, s'agissant des dispositions européennes, les transports relèvent de règlements et directives sectoriels propres qui, une fois mis en application ou transposés en droit français, accentuent la particularité des règles dans le secteur.

Les salariés de ce secteur ont besoin de cette inspection spécifique, formée en conséquence et dotée du moyen humain et matériel suffisants, qui plus est dans une période où s'exacerbent une déréglementation et une concurrence sur fond de dumping social.

Nous vous demandons de prendre les décisions utiles pour confirmer le maintien de notre corps d'inspecteurs, revoir ses effectifs à la hausse et initier une véritable politique de contrôle en entreprise sur le respect par les employeurs des dispositions législatives et réglementaires du travail. Seule cette demande fait foi de position CGT.

Dans l'attente de votre engagement, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre considération distinguée.

Fédération CGT des Syndicats  
de Transports  
Paul FOURIER  
*Secrétaire Général*

Fédération CGT  
des Cheminots  
Didier LE RESTE  
*Secrétaire Général*

Fédération CGT  
des Syndicats Maritimes  
Alain MERLET  
*Secrétaire Général*

Fédération CGT  
Equipement – Environnement  
Jean-Marie RECH  
*Secrétaire Général*

Union Interfédérale  
des Transports-CGT  
Daniel GENESTE  
*Secrétaire Général*

**Copie à M BURSAUX, Directeur de la DGMT, préfigurateur de la DGITM.**

Correspondance : Union Interfédérale des Transports CGT  
Case 571 - 263 rue de Paris - 93515 MONTREUIL CEDEX

**COMMUNIQUE DE LA CGT**  
**et de ses fédérations UGFF, FAPT, Santé, Action sociale, Services publics**

**LE GOUVERNEMENT S'ATTAQUE AU STATUT DES FONCTIONNAIRES**

Dans le prolongement du discours de Nicolas Sarkozy à Nantes en septembre dernier, les ministres en charge de la fonction publique veulent, par la voie législative, mettre en œuvre une régression majeure pour les agents de la fonction publique. Le projet de loi, dans sa partie restructuration, envisage la mise en disponibilité d'office des fonctionnaires sous deux ans après suppression de l'emploi exercé. Il vient donc en complément de l'annonce du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux.

C'est l'introduction du licenciement des fonctionnaires sous une forme à peine déguisée car la phase préalable de réorientation professionnelle évoquée par le texte ne trompe personne.

Le projet de loi envisage la généralisation du temps incomplet auprès de plusieurs employeurs. Ainsi, la précarité chez les fonctionnaires s'installerait durablement comme dans le privé, ceci sans aucune mesure de consolidation du décompte du temps de travail, de mesure de l'amplitude de celui-ci ...

Enfin, pour couvrir les emplois de fonctionnaires non pourvus, l'administration se propose d'étendre le recours aux agents précaires et de pourvoir les emplois vacants par l'intermédiaire des agences d'intérim ; Il s'agit ici d'une rupture aggravée avec les fondements de la fonction publique.

La CGT rappelle son attachement à des textes nouveaux favorisant la mobilité volontaire dans les 3 versants de la fonction publique ainsi que des débouchés de carrière améliorés.

Ce n'est pas la voie prise par ce gouvernement dans le projet de loi mobilité.

Le projet de loi concerne les 3 versants de la fonction publique. Il représente des dangers énormes pour les 3 versants. Ce serait une erreur de penser qu'il s'agit seulement de dégraisser la fonction publique de l'Etat.

Le projet de loi, totalement lié à la stratégie de RGPP (révision générale des politiques publiques), est l'outil pour réduire d'une façon drastique les missions publiques de la santé, de la territoriale, de l'Etat, en livrant les missions publiques qui n'auront pas été totalement supprimées, au privé, par différentes formes juridiques.

Nous considérons qu'il faut maintenant engager une phase de mobilisation contre ce projet de texte, véritable machine de guerre contre l'emploi et les missions publiques.

Les luttes indispensables, peuvent prendre appui sur les mouvements en cours, contre les réorganisations et les abandons de missions, dans de nombreux secteurs de la fonction publique.

la CGT avec ses organisations de la fonction publique ne peut accepter ce qui constituerait une régression fondamentale à la fois pour le service public et pour l'emploi.

C'est parce que les droits et devoirs des fonctionnaires - contenus dans le statut général - n'existent que parce qu'ils sont une garantie pour tous les citoyens d'égalité de traitement sur tout le territoire et de démocratie que le gouvernement envisage d'y mettre fin.

Il est de la responsabilité de l'ensemble du syndicalisme et, au-delà, des acteurs politiques et associatifs et des citoyens- de s'opposer à cette loi et de faire valoir d'autres propositions porteuses de progrès social pour tous.les usagers et tous les salariés.

Montreuil, le 14 mars 2008



**Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires**

## **LE 29 MARS MANIFESTONS POUR LES RETRAITES ET LES SALAIRES**

**L**e « rendez-vous 2008 » sur les retraites va se jouer au cours des prochaines semaines. Après une brève « concertation » que le gouvernement veut cantonner strictement dans la logique de la réforme de 2003, une nouvelle loi serait proposée au Parlement en juin ou juillet – dates qui ne doivent évidemment rien au hasard !

**C'est donc dès maintenant que doit se construire le rapport de force. Dès maintenant que, salariés et retraités du public et du privé, concernés cette fois-ci dans les mêmes conditions, doivent se mobiliser. C'est le sens de la journée d'action du 29 mars.**

### **Stopper la logique infernale des réformes de 1993 et 2003.**

**La France est l'un des pays européens où les mesures les plus néfastes ont été prises, c'est celui où les sacrifices les plus importants sont demandés aux seuls salariés. Il ne s'agit pas là uniquement d'affirmations de la CGT mais des conclusions d'une étude de l'OCDE.**

L'allongement de la durée de cotisation, la mécanique de la décote, l'indexation sur les prix conduisent chaque année à une dégradation supplémentaire des niveaux de liquidation des retraites puis des pensions versées.

### **S'opposer à la mise en danger de la répartition**

L'amputation du niveau des pensions sera considérable à brève échéance, créant les conditions pour que les jeunes d'aujourd'hui ne puissent prendre leur retraite qu'à 67, 70 ans ou plus. Cette « réforme » cumule de nouvelles contributions essentiellement à la charge des salariés, la perspective de retraites réduites et l'incitation à se financer une retraite supplémentaire par capitalisation.

**La loi Fillon est en réalité une loi anti-jeunes, comme elle est une loi particulièrement néfaste pour les femmes et les salariés les plus précaires.**

De surcroît, en créant une situation légale instable avec des remises en cause et des dégradations tous les quatre ans, elle met en danger le principe même de la répartition.

### **Extension du domaine de la prime... et donc de la capitalisation !**

Avec les accords minoritaires issus des dernières négociations salariales, le maintien (très partiel) du pouvoir d'achat n'est plus assuré par l'évolution de la valeur du point indiciaire, mais par des primes.

Par touches successives, malheureusement avec le soutien de certaines organisations syndicales, **une partie du traitement des fonctionnaires se trouve en quelque sorte « siphonnée » vers l'indemnitaire** et, par voie de conséquence, de la pension de retraite vers d'aléatoires et minuscules rentes additionnelles.

### **Non à la création d'une caisse de retraite des fonctionnaires**

Les ministres des comptes publics et de la Fonction publique « *réfléchissent aux avantages et inconvénients d'une caisse de retraite pour les fonctionnaires de l'Etat* ».

Le gouvernement, en prétendant vouloir « mieux assurer le pilotage de la retraite » vise en réalité à couper les liens qui ont jusqu'à maintenant constitué une garantie essentielle pour le niveau des pensions des fonctionnaires. Il s'agirait de gérer les pensions comme un domaine « à part », ce qui permettrait au gouvernement d'afficher une contribution de l'employeur public – c'est-à-dire du contribuable – absolument exorbitante. A partir de là, une nouvelle étape de réduction des droits collectifs et d'augmentation de la part salariale serait plus « présentable ».

Une caisse, ce serait un échelon intermédiaire, représentant un coût supplémentaire n'existant pas aujourd'hui. Qui peut croire que ce genre « d'investissement » n'a pas pour but de procurer à terme, du point de vue de l'employeur public, une baisse des garanties et du niveau des pensions ?

## **LES PROPOSITIONS DE LA CGT POUR ASSURER L'AVENIR DU SYSTÈME DE RETRAITE**

### **Dans le public comme dans le privé**

■ Le taux de remplacement du salaire net par la pension nette ne doit pas être inférieur à 75 % pour une carrière complète.

■ La reconnaissance d'une « carrière complète » à 60 ans doit intégrer, entre 18 et 60 ans, outre les temps d'activité professionnelle, les périodes d'étude, de formation, d'apprentissage et d'inactivité forcée (recherche d'un premier emploi, chômage).

■ Pour l'UGFF, cette carrière complète doit correspondre à 37,5 annuités.

■ La reconnaissance des travaux pénibles, dangereux et astreignants doit permettre un départ anticipé assorti de bonifications.

■ Le minimum de pension pour une carrière complète doit être fixé au niveau du SMIC.

■ L'augmentation des pensions doit être indexée sur les salaires des actifs.

### **Dans la Fonction publique en particulier**

■ Le régime actuel des pensions civiles et militaires de l'Etat doit être maintenu, sans la création d'une caisse qui n'a aucune utilité pour un employeur unique.

■ La prise en compte de tous les éléments de rémunérations complémentaires (les primes) dans l'assiette de cotisation pour la retraite doit conduire à une mise en extinction du Régime additionnel.

■ Les droits familiaux et conjugaux amputés par la réforme Fillon doivent être rétablis et améliorés, en particulier pour les femmes.

### **Les propositions de la CGT pour réformer le financement :**

◆ Une contribution doit être instaurée sur les revenus financiers des entreprises ;

◆ La cotisation des entreprises devra être modulée afin de pénaliser celles qui licencient et recourent à une main d'œuvre précaire ;

◆ Réforme de la « compensation démographique » avec prise en compte des ressources réelles des ressortissants des régimes des non salariés.

\* \* \*

**L**e 29 mars, avec les salariés du privé et des régimes spéciaux, avec l'ensemble des retraités, les fonctionnaires ont toutes les raisons de se mobiliser. Pour empêcher une étape supplémentaire de régression et pour, au contraire, faire s'inverser la logique des choix de 2003.

- Pour revenir sur l'allongement de la durée de cotisation.
- Pour corriger les injustices engendrées par l'amputation des droits familiaux, en particulier au préjudice des femmes fonctionnaires.
- Pour empêcher l'appauvrissement programmé des pensionnés en imposant un mécanisme d'indexation des pensions liés à l'évolution des rémunérations des actifs.
- Pour exiger une augmentation générale des salaires, synonyme de meilleures retraites et de ressources supplémentaires dans la cadre incontournable du régime par répartition.

**MANIFESTONS ENSEMBLE LE 29 MARS DANS TOUTE LA FRANCE.**



# Ensemble, pour l'avenir des retraites : manifestons le samedi 29 mars 2008

**« À quel âge pourrais-je partir ? » « Quel sera le niveau de ma pension ? » Ce sont les interrogations et inquiétudes de trois salariés sur quatre. Les jeunes se demandent tout simplement : existera-t-il encore un système public de retraite dans vingt ans...**

De mars à mai s'ouvre une nouvelle phase de discussions avec le gouvernement sur l'avenir de notre système de retraite. Il veut confirmer les orientations tracées en 2003 : allongement à 41 ans de la durée de cotisation et baisse du niveau des pensions. Il veut mettre en cause le dispositif de départ anticipé longues carrières. Il prépare un nouveau projet de loi pour le mois de juin.

De son côté, le Medef fait monter les enchères en proposant de reculer le droit à la retraite à 62 ou 63 ans et de réduire la contribution des entreprises au financement des retraites.

**La CGT estime que la meilleure façon d'aborder de telles échéances est d'exprimer dès à présent les revendications de tous, actifs et retraités.**

## **Garantir le niveau des retraites**

La CGT propose de garantir à chacun un niveau futur de pension au moins égal à 75 % de son salaire, avec un minimum global de retraite qui ne soit pas en-dessous du Smic.

Or, les réformes engagées depuis 1993 n'ont cessé de faire baisser, dans le temps, le niveau des retraites. Ainsi, la pension du régime général ne représente plus que 43 % du salaire, lors du départ à la retraite. Les retraites complémentaires Agirc et Arrco ont baissé de 20 % en dix ans. Le niveau de pension des retraités recule par rapport aux salaires des actifs.

## **Assurer le droit à la retraite à partir de 60 ans**

**Le droit à retraite à 60 ans à taux plein doit être accessible à tous. Il doit garantir le choix effectif du salarié de cesser son activité. C'est pourquoi le droit au travail doit aussi être assuré.**

Par contre, la CGT est opposée à l'allongement projeté de la durée de cotisation à 41, puis 42 ans. Elle propose que la durée exigée pour obtenir le plein des droits à retraite prenne en compte les périodes de stages, d'études et de premières recherches d'emploi.

La double peine que constitue le système de décote (une pénalité est appliquée si le salarié n'a pas atteint le nombre d'annuités exigé) généralisé à tous les régimes est totalement injuste puisque dans le calcul de la pension de retraite intervient déjà la durée de cotisations.

## **Reconnaître la pénibilité au travail par un départ anticipé**

La CGT revendique la possibilité d'un départ anticipé en retraite pour les salariés ayant exercé des travaux pénibles ou des emplois à fortes contraintes (port de charges lourdes, travail répétitif, exposition aux intempéries, au bruit, à la chaleur, à des substances nocives, travail de nuit et en équipe...). Elle demande une amélioration du dispositif des « carrières longues ».

# Retraites

## Assurer le financement des retraites

**La retraite doit demeurer un droit :** percevoir à un âge identifié un montant de retraite garanti en proportion de son salaire.

## Les moyens financiers existent

Financer la retraite doit porter l'exigence d'une modification de la répartition des richesses en faveur du travail. Le recours au travail précaire doit être lourdement taxé, les profits financiers doivent être mis à contribution, le système des exonérations financières aux entreprises doit être revus et incitant à l'investissement dans les politiques sociales.

## Engager à présent la mobilisation

L'action collective, ça paie : la mobilisation des jeunes, moins jeunes, salariés ou non, ont poussé au retrait du Cpe.

**La CGT appelle les salariés du public et du privé à se réunir dans les entreprises pour débattre des revendications sur les retraites. La CGT mobilise le 4 mars pour la reconnaissance de la pénibilité. Les unions confédérales des retraités CGT, Cfdt, FO-Cgc, Cftc, Unsa, Fgrfp agiront dans l'unité le 6 mars.**

**La CGT propose d'organiser le 29 mars des manifestations dans tous les départements pour que les salariés se fassent entendre.**

**« Tous ensemble  
pour l'avenir des retraites ».**

### Bulletin de contact et de syndicalisation

Je souhaite :

prendre contact

me syndiquer

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Age : ..... Profession : .....

Entreprise (nom et adresse) : .....



Bulletin à renvoyer à La Cgt, espace Qualité de Vie syndicale, case 5-1, 263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex,  
téléphone : 01 48 18 84 72, fax : 01 48 51 51 80, courriel : orga@cgt.fr





## Compte-rendu de la commission de modernisation (Commod) du 19 mars 2008

---

Représentaient l'UGFF : Stéphane Julien, Patrick Hallinger.

4 Points étaient à l'ordre du jour : la charte Marianne, les agences, la déconcentration de la GRH, l'état local.

### **La charte Marianne :**

Le projet gouvernemental vise à renforcer le dispositif de la charte Marianne avec un renforcement des garanties données à l'utilisateur en terme de réponses à ses demandes, que celles-ci soient formulées par voie téléphonique, par internet, ou suite à un contact physique avec l'administration. Ces garanties sont à analyser en prenant en compte les politiques menées (suppressions d'effectif, éloignement des centres administratifs, gestion comptable des services,...).

Sont préconisés notamment l'élargissement des horaires et le développement de l'administration électronique.

La CGT intervient pour souligner la nécessité d'impliquer les personnels et les usagers pour apporter les bonnes réponses aux besoins. Les organisations syndicales doivent être partie prenante, ce qui n'est pas toujours le cas. L'organisation de l'accueil doit aussi être débattue en CTP.

La même démarche doit prévaloir en ce qui concerne l'amplitude d'ouverture des bureaux. L'élargissement de cette amplitude n'est pas forcément justifié.

Ce dernier point est repris par les représentants des usagers.

Nous émettons des réserves sur la centralisation du traitement téléphonique (le 39-39). Une réponse dans la proximité au niveau départemental ou régional permettrait de mieux prendre en compte les données territoriales.

Solidaires demande que les représentants de l'Etat dans les entreprises publiques, comme la poste, interviennent pour la mise en œuvre des préconisations de la démarche Marianne.

Un représentant des usagers souligne que le 39-39 fonctionne bien. La remarque est aussi faite sur la nécessité, au-delà de l'accueil, d'avoir véritablement une réponse aux demandes des usagers. C'est aussi ce que demande le représentant du Medef qui demande qu'on mette les moyens qu'il faut !

Le directeur de cabinet du ministre qui présidait la réunion est d'accord pour considérer que les OS doivent être associées. Il considère qu'il faut maintenir des liens avec usagers- administration par des voies équilibrées multicanales physique, en ligne, téléphonique...

## **Les agences**

Elles sont présentées de manière « soft ». Un projet de décret modifiant celui relatif aux services à compétence nationale sera présenté au conseil supérieur en avril prochain. Dans un premier temps, une expérimentation sera lancée sur un nombre réduit de services. Il ne s'agirait pas, comme dans le cas des établissements publics, d'un « démembrement de l'Etat », dit le directeur de cabinet. L'agence dite de service public se situerait dans le cadre des programmes de la LOLF avec un directeur issu du public ou du privé.

Très largement, le débat a fait porté sur l'utilité et la finalité de ces agences qui vise à décalquer les modèles du Royaume –uni ou de Suède.

Les critiques émises sont nombreuses: il s'agit de séparer les fonctions de l'administration en distinguant le pilotage des politiques publiques, de la production de services et du contrôle.

C'est donc d'un nouveau modèle d'organisation de l'administration dont il est question. Qui s'éloigne de notre conception française qui articule définition des politiques publiques et mises en œuvre (exemple les Finances ou l'Equipement). Les luttes des personnels du MEDAD ont porté en particulier sur le refus de la création d'agences.

Le risque est de voir se développer une logique comptable qui conduira à la disparition des services publics de proximité des zones rurales ou des quartiers des villes. Ce que préconise la Cour des Comptes pour le service public postal est révélateur.

La CGC fait part de son opposition aux agences et prend appui sur l'agence de délivrance des titres pour laquelle le ministère de l'Intérieur indique que très rapidement les agents ne seront plus fonctionnaires car le travail est trop technique !

Les représentants des usagers s'interrogent sur les finalités réelles recherchées. Même le représentant du Medef y est allé de son couplet en soulignant le fait que la qualité des services publics est un élément de la compétitivité du pays.

Le directeur de cabinet qui pilotait la réunion a le plus souvent tiré en touche. Il refuse de communiquer aux membres de la Commod le rapport Lasserre qui est à l'origine du projet d'agence. L'expérimentation concernera des petites entités comme l'UGAP, mais précise-t-il, « avec les expérimentations, on revient rarement à l'étape antérieure » ! Combien de services sont concernés par les agences ?

« beaucoup de services de production ? Tous les services de production ? Je ne suis pas en mesure de répondre. Probablement non, pas tous. L'ambition est d'aller vers une nouvelle organisation pour la production des biens » ! Dixit le directeur de cabinet.

Il précise qu'un système de « gouvernance » sera mis en place avec les usagers. Les organisations syndicales pourraient être associées, ajoute-t-il en fin de réunion...

## **L'Etat local**

La circulaire Fillon du 19 mars adressée au préfet est commentée mais non diffusée aux membres de la commod !

En prospective, cette organisation désigne la région comme siège d'un back-office et le département comme lieu de contact avec l'utilisateur.

Au plan régional, l'organisation précédente en 8 pôles est remodelée en fonction des nouveaux périmètres des ministères. 8 nouvelles directions placées sous l'autorité du préfet sont définies dont le rectorat. Les contours exacts ne sont pas –totalement actés.

Au plan départemental, après l'abandon des fusions des services au sein des préfectures initialement prévues, demeure l'objectif de « mutualisation » des services GRH, des moyens de fonctionnement et d'investissement. Autrement dit ce qui a été rejeté par les personnels pourrait bien revenir d'une autre façon.

La CGT rappelle la lutte des personnels de l'Equipement qui a conduit au retrait du projet d'intégration des services déconcentrés au sein de la préfecture. Cela montre les limites de l'exercice gouvernemental qui consiste à décider en catimini et à demander aux acteurs sociaux d'accompagner les réformes. La qualité de la décision passe là aussi par le débat public et déjà avec les organisations syndicales et les usagers.

**Concernant le dialogue social**, le directeur du cabinet est entré en réunion avec une proposition de relance des CLIC au niveau départemental et régional.

La CGT n'a cessé de revendiquer la mise en place d'outils de concertation dans les régions et départements. Si elle considère que l'outil CLIC présente bien des limites, celui-ci permet toutefois d'ouvrir rapidement la voie de la concertation. La FSU a la même position.

La CFDT déclare qu'elle ne veut plus des CLIC et propose des commod départementales. Elle se prononce, comme à l'origine, opposée aux CLIC.

Dans une deuxième intervention d'un autre représentant, la CFDT rajoute ensuite n'avoir pas de position sur le sujet !

Comprenez qui pourra. Cela permet au directeur de cabinet d'indiquer que la circulaire du Premier ministre en préparation sur cette question se bornera à demander aux préfets d'être « responsable politique de l'organisation générale du dialogue social ». Les CTP sont, pour le directeur de cabinet, le principal lieu du dialogue social. Les préfets de région seront invités à recevoir les organisations syndicales qui en feront la demande.

Suite à des réflexions dans les sphères gouvernementales sur le coût politique de la gestion de la carte judiciaire, la concertation sera engagée également en direction des élus qui seront réunis par arrondissement.

Suite à la demande de la CGT, il déclare que la création de commod locale pourrait être examinée lors d'une prochaine réunion.

## **La déconcentration de la GRH**

Le représentant de la DGAFP considère que deux obstacles à la déconcentration sont levés à savoir:

-l'effectif de 50 agents avancé par le conseil d'Etat comme condition du respect de l'égalité de traitement des agents avec la loi de modernisation de la fonction publique du 22 février 2007 qui permet la création de CAP communes.

-le surcoût de la GRH déconcentrée avec la mutualisation. Une expérimentation est lancée sur la région Bourgogne et les départements de la Nièvre et de la Côte d'Or.

Ce volet s'inscrit pleinement dans la perspective de la fonction publique de métier du Service public 2012.

Pour la CGT, les perspectives annoncées, si elles se mettent en œuvre, laissent apparaître une nouvelle cartographie de l'emploi public multidimensionnelle qui interroge à plus d'un titre. Quelles garanties et respects des droits des personnels ? Quels niveaux de dialogue social ? Quel niveau de rupture et interaction entre les centres de services partagés GRH et la GRH déconcentrée ? Et enfin quel SIRH capable de rendre opérationnel une telle organisation de la RH ?

A l'évidence les réponses formulées, laissent à penser que les réformes doivent se faire mais que tout ne suit pas au même rythme. L'expérimentation en cours est faussée par l'absence de SIRH adapté, pourtant un des enjeux principaux. La stratigraphie des niveaux d'intervention semble rester du domaine de la réflexion stratégique en cours.

**Conclusion :** visiblement, la réunion de la commod s'inscrit dans un nouvel exercice de « dialogue social ». Les décisions prises au niveau gouvernemental sont présentées mais quelle place pour la prise en compte des observations faites ?

La circulaire Fillon était déjà envoyée lorsqu'elle est commentée. C'est l'action qui a obligé le gouvernement à changer de braquet sur l'organisation territoriale de l'Etat mais les mêmes objectifs demeurent avec de nouveaux outils destructeurs mis en place avec le projet de loi de mobilité et les expérimentations (GRH, agences,...).

La question de la démocratie devient centrale. Les préfets sont chargés « d'expliquer » aux OS et aux élus la RGPP mais quelle place au débat public et à l'intervention citoyenne sur les questions du service public qui nous concernent tous, salarié- usager du public ou du privé ?

C'est cela que nous devons faire bouger dans des mobilisations et des luttes à faire grandir.



# JOURS FÉRIÉS en 2008

Montreuil le 19.3.08

## ☐ COINCIDENCE : JEUDI 1<sup>ER</sup> MAI 2008/ASCENSION

Cette année, le 1<sup>er</sup> mai et le jeudi de l'Ascension tombent le même jour.  
Cet événement ne s'était pas produit depuis 1913.

Pour les salariés se posent des questions en terme **de rémunération** de la journée si elle est travaillée et en terme de **repos compensatoire**.

Il convient de distinguer selon que les jours fériés sont chômés ou travaillés dans l'entreprise.

### Jours fériés et chômés

- **En l'absence de convention collective** le 1<sup>er</sup> mai 2008 donnera lieu à rémunération pour ce jour chômé ;
- **En présence d'une convention ou d'un accord collectif** qui fixe le chômage d'un certain nombre de jours ou de 11 fériés dans l'année, le 1<sup>er</sup> mai 2008 donnera lieu à la rémunération au titre du jour chômé ainsi qu'à un repos supplémentaire au titre du jeudi de l'Ascension.

### Jours fériés travaillés

Le 1<sup>er</sup> mai est traditionnellement un jour férié et chômé aux termes de l'art L.222-5 du code du travail.

Cependant il existe des cas de dérogation à ce principe pour « les établissements et services qui en raison de la nature de leur activité ne peuvent interrompre le travail ».

- **En l'absence de convention collective** le 1<sup>er</sup> mai 2008 donnera lieu à la rémunération due habituellement au titre du 1<sup>er</sup> mai travaillé soit une journée payée double. Aucune indemnisation ou compensation particulière n'est due pour le jeudi de l'Ascension ;
- **En présence d'une convention ou d'un accord collectif** prévoyant une majoration de salaire ou un repos compensateur pour travail d'un jour férié, le salarié qui travaillera le 1<sup>er</sup> mai 2008 percevra la rémunération due habituellement au titre du 1<sup>er</sup> mai travaillé soit une journée payée double ainsi que tous les avantages supplémentaires prévus conventionnellement pour le travail un 1<sup>er</sup> mai.

Il bénéficiera en plus d'un jour de repos supplémentaire au titre du jeudi de l'Ascension jour férié.

*Pj la note rédigée par la Direction Générale du Travail sur le sujet ⇨*

## □ **La journée de solidarité**

**La Cgt réitère son opposition la plus totale à cette  
journée de travail gratuit soit :**

**7 heures gratuites.**

Une proposition de loi « relative à la journée de solidarité » sera examinée à partir du 26 mars 2008 à l'Assemblée nationale. Cette loi réaffirme le maintien d'une journée de solidarité, elle en modifie simplement les modalités d'accomplissement.

### **Ce qui ne change pas dans la proposition de loi**

Le principe d'une journée de solidarité est maintenu conformément à la loi du 30 juin 2004.

### **Ce qui change dans la proposition de loi**

- Cette journée n'est plus le lundi de Pentecôte, le lundi de Pentecôte redevient férié ;
- La journée peut être fractionnée ;
- La date est fixée par accord d'entreprise ou à défaut par accord de branche ;
- A défaut d'accord collectif il revient à l'employeur de déterminer la date de cette journée et ses modalités d'accomplissement (RTT, minutes quotidiennes supplémentaires...) après consultation du comité d'entreprise ou, à défaut, des délégués du personnel s'ils existent.

➔ Compte tenu du délai très court dont disposeront les branches et les entreprises entre l'entrée en vigueur de la loi (2 mai) et le lundi de Pentecôte (12 mai), les **dispositions de 2007 devraient être reconduites pour 2008.**

# Jours fériés : Coïncidence du 1<sup>er</sup> mai et du jeudi de l'Ascension en 2008

## Note rédigée par la Direction Générale du Travail

<p><b>Durée du travail</b> Jours fériés Conséquences de la coïncidence de deux jours fériés en 2008 (jeudi de l'Ascension et 1<sup>er</sup> mai)</p> <p><b>Références juridiques</b> L3133-1, L3133-4 et L3133-5 du Nouveau Code du Travail L222-1, L222- 5 et L222- 6 du Code du Travail</p> <p><b>Objet</b> Jours fériés Conséquences de la coïncidence du 1<sup>er</sup> mai et du jeudi de l'Ascension en 2008.</p> <p>L'attention de la DGT a été appelée sur les conséquences de la coïncidence, le 1<sup>er</sup> mai 2008, de deux jours fériés, la fête du travail et le jeudi de l'Ascension.</p> <p>Cette situation qui s'était déjà rencontrée en 1997 n'a pas donnée lieu à une position de nos services mais à une position de la Cour de cassation qui s'est prononcée sur ce point dans un arrêt du 24 juin 2005 (n° 03-17412).</p> <p>L'examen de cette question nécessite de distinguer deux situations selon que ces jours fériés sont chômés ou travaillés. Cette situation concernera la majorité des salariés compte tenu du caractère obligatoirement chômé du 1<sup>er</sup> mai sauf pour les établissements et services qui, en raison de la nature de leur activité, ne peuvent interrompre le travail (cf. articles L 222-5 et 7 du code du travail).</p> <p><b><u>I - Le chômage du 1<sup>er</sup> mai et du jeudi de l'Ascension coïncidant le même jour</u></b> <b><u>calendaire</u></b></p> <p>L'hypothèse visée est celle où le salarié ne vient pas travailler compte tenu du caractère férié de ce jour.</p> <p>Dans ce cas, deux situations peuvent se présenter, selon que le salarié relève ou non d'une convention collective :</p> <p><b>1-</b> En l'absence d'une convention collective se prononçant sur l'existence et l'indemnisation de jours fériés chômés, le chômage d'un jour férié n'entraîne comme seule conséquence pour le salarié que le maintien de sa rémunération pour ce jour chômé dès lors qu'il</p>	<p>remplit les trois conditions visées par la loi du 19 janvier 1978 relative à la mensualisation :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• avoir 3 mois d'ancienneté dans l'entreprise ;</li><li>• avoir accompli 200 heures de travail au cours des 2 mois précédant le jour férié ;</li><li>• avoir été présent le dernier jour de travail précédent le jour férié et le premier jour de travail qui lui fait suite, sauf autorisation d'absence préalablement accordée.</li></ul> <p><b>2-</b> En présence d'une convention collective prévoyant le chômage d'un certain nombre ou de tous les 11 jours fériés dans l'année, la Cour de cassation (Soc.21 juin 2005, Association hospitalière Sainte-Marie) s'est prononcée sur cette question dans une affaire assez similaire pour le 8 mai et le jeudi de l'Ascension qui coïncidaient en 1997.</p> <p>La Cour a décidé que dans le cas où une convention collective nationale prévoyait 11 jours fériés sans réduction de salaire, les salariés pouvaient prétendre à l'octroi de ce nombre de jours lorsque deux fêtes chômées coïncidaient le même jour, la position contraire aboutissant à n'accorder que 10 jours fériés par an. Dans un tel cas, les salariés doivent bénéficier de deux jours de repos ou de deux indemnités compensatrices.</p> <p>Il ressort de cet arrêt que dans tous les cas où une convention ou un accord collectif reconnaît le caractère férié et chômé du jeudi de l'Ascension, les salariés absents le 1<sup>er</sup> mai au titre de la fête du travail devront bénéficier d'un jour de repos supplémentaire dans l'année au titre du jeudi de l'Ascension.</p> <p><b><u>II - Le travail du 1<sup>er</sup> mai et du jeudi de l'Ascension coïncidant le même jour</u></b> <b><u>calendaire.</u></b></p> <p>Il convient de rappeler qu'aux termes de l'article L 222-5 du code du travail, le 1<sup>er</sup> mai est un jour férié et chômé.</p> <p>L'article L 222-7 du code du travail n'édicte une dérogation à ce principe que pour « les établissements et services qui en raison de la nature de leur activité ne peuvent interrompre le travail ». C'est à l'employeur de démontrer</p>	<p>qu'il ne peut interrompre le travail du 1<sup>er</sup> mai en raison de la nature de son activité (Crim. 8 février 2000 et 14 mars 2006).</p> <p><b>1-</b> En l'absence d'une convention collective se prononçant sur l'existence et l'indemnisation de jours fériés, le salarié occupé le 1<sup>er</sup> mai a droit, en plus du salaire correspondant au travail effectué, à une indemnité égale au montant du salaire à la charge de l'employeur. Aucune indemnisation particulière en plus du salaire n'est due au titre du travail pour le jeudi de l'Ascension.</p> <p><b>2-</b> En présence d'une convention collective prévoyant une majoration ou un repos compensateur pour travail d'un jour férié, la Cour de cassation a confirmé un arrêt de Cour d'Appel décidant que la survenance le même jour calendaire de deux fêtes légales donnait lieu pour les salariés travaillant ce jour férié à deux jours de repos ou à deux indemnités compensatrices prévues par la convention collective (Cass.soc.21 juin 2005 Association hospitalière Sainte-Marie).</p> <p>En outre, s'agissant plus particulièrement du travail du 1<sup>er</sup> mai, la Cour de cassation a jugé que dans le cas où une disposition conventionnelle prévoyait que les salariés occupés le 1<sup>er</sup> mai bénéficiaient d'un repos conventionnel pour travail du 1<sup>er</sup> mai, ce repos conventionnel constituait un avantage supplémentaire qui s'ajoutait aux dispositions de l'article L 222-7 du code du travail.</p> <p><b>La Cour de cassation admet ainsi le cumul entre un avantage conventionnel et une majoration légale (Cass.soc. 8 octobre 1996 ADAPEI de la Loire et 30 novembre 2004 Fondation du Centre hospitalier des courses).</b></p> <p>Le salarié qui travaillera le 1<sup>er</sup> mai aura donc droit, en plus de son salaire, à une indemnité de 100% et à l'avantage conventionnel supplémentaire pour travail du 1<sup>er</sup> mai.</p> <p>Il devra en outre bénéficier, en application de la jurisprudence sus-visée de la Cour de cassation du 21 juin 2005 et si la convention collective applicable à l'entreprise fait état du jeudi de l'Ascension, d'un jour de repos supplémentaire au titre de ce jour férié</p>
--	--	--

## Un mois de mai très occupé

### Journée événement le 29 avril 2008



A l'occasion du quarantième anniversaire de Mai 68, la confédération crée l'événement le 29 avril prochain à Montreuil dans le patio de l'immeuble de la CGT (263 rue de Paris). Un rendez-vous incontournable avec les acteurs et témoins de ce mouvement social qui a secoué le vieux monde. Echanges, confrontations d'expériences, débats, rencontres d'exception s'articuleront en quatre séquences durant cette journée.

Des ateliers "portes ouvertes" seront proposés autour de cinq thèmes essentiels pour comprendre ce mouvement social et sociétal qui laissera le "vieux monde" derrière lui...

- Revendications sociales au cœur du mouvement
- Place et rôle des femmes, une émancipation en marche
- Mobilisation, grève, occupation, quelle conception de l'action?
- Unité d'action syndicale
- Jeunes et salariés, une expression revendicative "décapante"



A 12h30, vernissage de l'exposition réalisée par l'Institut d'Histoire Sociale CGT. Inauguration et présentation par Elyane Bressol, présidente de l'IHS.

Un rendez vous unique!  
Table ronde débat avec:

- Georges Séguy, secrétaire général de la CGT en 68,
- Jean-Louis Moynot, membre du bureau confédéral de la CGT en 68
- avec la participation de Bernard Thibault, secrétaire général de la CGT
- un dirigeant de l'UNEF à cette occasion, Georges Séguy dévoilera en exclusivité des informations inédites contenues dans son tout nouveau livre.



Pour clôturer cette journée, en avant première et en présence de Marcel Trillat, projection d'extraits de son film inédit. Journaliste et réalisateur de talent, Marcel Trillat nous propose, témoignages d'aujourd'hui et archives à l'appui, de partager ensemble un de ces grands moments de l'histoire sociale du 20<sup>e</sup> siècle.